

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Avis relatif au projet d'avancement de la date de référence des résultats du recensement

Ayant pris connaissance du rapport du groupe de travail « Avancement de la date de référence des résultats du recensement de la population », les membres de la Cnerp soutiennent le projet de changement de méthode de calcul proposé par l'Insee et permettant d'avancer d'un an les estimations des résultats du recensement de la population (populations de référence et résultats statistiques). Ils souhaitent que ce changement puisse être mis en œuvre dès fin 2026 pour des populations référencées 2025.

Cet avancement permettra notamment de fonder les politiques publiques locales sur des données décrivant une situation plus proche du moment de leur application, et répond en cela à une demande des élus et un enjeu démocratique.

Les estimations réalisées par l'Insee et la DGCL et présentées dans le rapport font état de différences d'estimation acceptables entre les deux méthodes, y compris à l'échelle communale, quelle que soit la taille de la commune considérée et quel que soit son mode de recensement (exhaustif ou par sondage). À l'inverse, les estimations réalisées pour une évolution de la méthode permettant d'avancer de deux ans les résultats font état de différences d'estimation trop importantes pour être envisagée. Les membres de la Cnerp attirent l'attention sur le fait qu'une telle évolution nuirait sensiblement à la qualité des résultats obtenus, qui ne refléteraient plus la réalité. Ils considèrent ainsi qu'un avancement de deux ans n'est pas souhaitable. L'avancement d'un an est donc un compromis entre les besoins de fraîcheur et de robustesse des données.

Les membres de la Cnerp souscrivent à l'ensemble des recommandations émises par les membres du groupe de travail dans leur rapport. Ils insistent en particulier sur l'effort de communication et de pédagogie qui devra être réalisé à l'endroit des élus et des utilisateurs des résultats du recensement au moment du changement de méthode. Ils insistent également sur la nécessité de rappeler à cette occasion les préconisations d'usage des résultats du recensement. La Cnerp demande à être associée à l'élaboration des supports de communication.

Référence : « Avancement de la date de référence des résultats du recensement : une avancée pour les utilisateurs », Rapport du groupe de travail du Cnis, n° 167, décembre 2024.